

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE THEFFO - TRAVAUX DE FORAGE DIRIGE</b> <b>POUR LE RESEAU ENEDIS – 8 BOULEVARD</b> <b>YITZHAK RABIN - ARRETE N° 2024/029</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 13 février 2024 de la Société THEFFO, sollicitant la Ville, pour le compte d'ENEDIS Caen, concernant des travaux de forage boulevard Yitzhak Rabin à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société THEFFO – ZA de Fourmello – 22170 PLOUAGAT- est autorisée à réaliser, à partir du 18 mars et pour une période de 20 jours, des travaux de forage pour le réseau ENEDIS boulevard Yitzhak Rabin à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation sera réglementée par la mise en place d'un alternat manuel et une limitation de la vitesse de circulation à 30km/h. De plus, le stationnement sera interdit aux abords du chantier.
- Article 3 :** La société THEFFO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société THEFFO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;  
- La Police Municipale d'Ifs ;  
- La société THEFFO ;  
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 14 février 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRÉ.**